

ETATS FINANCIERS**AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 3 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Nouredine HAJJI et M Fayçal DERBEL..

BILAN
Arrêté au 31.12.2014
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2014	2013
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	193 852	318 400
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	204 020	228 783
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	6 116 034	5 484 548
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	691 714	435 616
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	587 287	550 493
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	113 024	111 765
AC7 Autres actifs	(1-7)	88 946	96 026
TOTAL ACTIFS		7 994 877	7 225 631
PA1 Banque Centrale	(2-1)	427 124	490 081
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	242 599	166 556
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	5 534 662	4 964 477
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	895 487	846 029
PA5 Autres passifs	(2-5)	259 758	190 029
TOTAL PASSIFS		7 359 630	6 657 172
CP1 Capital		122 220	122 220
CP2 Réserves		423 431	346 012
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		2	-
CP6 Résultat de l'exercice		89 171	99 804
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	635 247	568 459
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 994 877	7 225 631

État des engagements Hors Bilan
Arrêté au 31.12.2014
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2014	2013
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	592 643	646 178
HB 02- Crédits documentaires	(4-2)	401 264	265 907
HB 03- Actifs donnés en garantie	(4-3)	427 000	490 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 420 907	1 402 085
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
	(4-4)		
HB 04- Engagements de financement donnés		203 512	177 782
HB 05- Engagements sur titres		13 798	18 709
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		217 310	196 491
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus	(4-5)	155	1 582
HB 07- Garanties reçues	(4-6)	1 330 178	1 128 408

État de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation		Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			586 953	510 708
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	446 390	394 012
PR2	Commissions en produits	(5-2)	66 712	58 135
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	49 670	38 486
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	24 181	20 075
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			(334 269)	(261 244)
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(327 040)	(255 194)
CH2	Commissions encourues		(7 229)	(6 050)
PRODUIT NET BANCAIRE			252 684	249 464
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-6)	(65 685)	(62 921)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-7)	2 062	1 731
PR7	Autres produits d'exploitation		1 966	1 907
CH6	Frais de personnel	(5-8)	(68 872)	(62 127)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8)	(17 186)	(15 203)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	(5 753)	(5 589)
RESULTAT D'EXPLOITATION			99 216	107 262
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	(1 507)	(546)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(8 538)	(6 912)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			89 171	99 804
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires			-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			89 171	99 804
Effet des modifications comptables			-	(76 412)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			89 171	23 392
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		(5-10)	3,648	4,274
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)			3,648	4,274

État de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2014	2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		510 397	458 640
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(323 175)	(277 943)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		26 260	(22 455)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(697 714)	(681 678)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		558 412	585 449
Titres de placements		(210 352)	(106 502)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(72 986)	(62 127)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		65 154	(2 255)
Impôt sur le bénéfice		(6 249)	(7 877)
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		(150 253)	(116 748)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		30 775	23 822
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(41 326)	(53 483)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(7 012)	(9 440)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		(17 563)	(39 101)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)		
Émission d'actions		-	75 349
Émission d'emprunts		-	5 000
Remboursement d'emprunts		(26 696)	(26 171)
Augmentation / diminution ressources spéciales		76 835	137 299
Dividendes versés		(22 457)	(17 000)
Mouvements sur fond social et de retraite		74	(60)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		27 756	174 417
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(140 060)	18 568
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	(252 064)	(270 632)
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</u>		(392 124)	(252 064)

**Notes aux états financiers
31 décembre 2014**

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 122.220.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 24.444.000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, est détenu à hauteur de 11% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	108 851	89%
Actionnaires Étrangers	13 369	11%
Total	122 220	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2014 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1-1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1-3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1-4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1-5 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

1.5.1 Provision collective:

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 37 816 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 34 586 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 3 230 KDT a été dotée au titre de l'année 2014.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2014:

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2014, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 464 KDT a été constatée au cours de 2014.

1-6 : Provisions additionnelles :

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision de 98 651 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision additionnelles de 69 548 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 29 103 KDT a été dotée au titre de l'année 2014.

2- Portefeuille titres

2-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2-3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5-1 Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5-2 Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2014. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2014.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

(1) Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2014 un montant de 193 852 KDT contre 318 400 KDT au 31.12.2013 et se compose comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	41 500	38 580	2 920	8%
BCT, CCP et TGT	152 352	279 820	(127 468)	(46%)
Total	193 852	318 400	(124 548)	(39%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	41 590	38 612	2 978	8%
Provisions sur caisse en dinars	(90)	(32)	(58)	181%
Sous total 1	41 500	38 580	2 920	8%
BCT	152 150	279 877	(127 727)	(46%)
Provisions BCT	(76)	(339)	263	(78%)
Sous total 2	152 074	279 538	(127 464)	(46%)
CCP	292	378	(86)	(23%)
Provisions CCP	(14)	(96)	82	(85%)
Sous total 3	278	282	(4)	(1%)
Total	193 852	318 400	(124 548)	(39%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 204 020 KDT contre 228 783 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	18 153	24 287	(6 134)	(25%)
Prêts aux établissements bancaires	44 742	43 312	1 430	3%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	11	7	4	57%
Provisions sur les correspondants	(122)	(115)	(7)	6%
Total créances sur les établissements bancaires	62 784	67 491	(4 707)	(7%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	6 601	12 291	(5 690)	(46%)
Prêts aux établissements financiers	133 648	147 571	(13 923)	(9%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	987	1 430	(443)	(31%)
Total créances sur les établissements financiers	141 236	161 292	(20 056)	(12%)
Total	204 020	228 783	(24 763)	(11%)

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	Plus de 3		Plus d'un an		Total
	<= 3 mois	mois et moins d'un an	et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	
Etablissements bancaires	62 784	-	-	-	62 784
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	18 153	-	-	-	18 153
Prêts aux établissements bancaires	44 742	-	-	-	44 742
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	11	-	-	-	11
Provisions sur les correspondants	(122)	-	-	-	(122)
Etablissements financiers	29 768	32 682	76 675	2 111	141 236
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	6 601	-	-	-	6 601
Prêts aux établissements financiers	22 180	32 682	76 675	2 111	133 648
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	987	-	-	-	987
Total	92 552	32 682	76 675	2 111	204 020

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Etablissements bancaires	-	-	62 784	62 784
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	-	-	18 153	18 153
Prêts aux établissements bancaires	-	-	44 742	44 742
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	-	11	11
Provisions sur les correspondants	-	-	(122)	(122)
Etablissements financiers	-	16 135	125 101	141 236
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	-	6 601	6 601
Prêts aux établissements financiers	-	16 135	117 513	133 648
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	-	-	987	987
Total	-	16 135	187 885	204 020

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2014 et 2013 se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	864 007	716 352	147 655	21%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 666 813	4 298 099	368 714	9%
Crédits sur ressources spéciales (3)	585 214	470 097	115 117	24%
Total	6 116 034	5 484 548	631 486	12%

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	849 446	704 505	144 941	21%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	14 561	11 847	2 714	23%
Total	864 007	716 352	147 655	21%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 245 716	3 922 565	323 151	8%
Autres concours à la clientèle en devises	421 097	375 534	45 563	12%
Total	4 666 813	4 298 099	368 714	9%

Au 31/12/2014, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 165 millions de dinars.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Créances sur Ressources Budgétaires	12 793	10 079	2 714	27%
Créances sur Ressources Extérieures	572 421	460 018	112 403	24%
Total	585 214	470 097	115 117	24%

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Montant brut de la créance	935 140	878 750	56 390	6%
Provisions au 31/12/N-1	349 284	298 503	50 781	17%
Dotation de l'exercice	50 922	78 501	(27 579)	(35%)
Reprise de l'exercice	(22 443)	(27 720)	5 277	(19%)
Provision au 31/12/N	377 763	349 284	28 479	8%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	98 651	69 548	29 103	42%
Total net de la créance	458 726	459 918	(1 192)	(0%)

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Montant brut de la créance classée	935 140	878 750	56 390	6%
Agios réservés au 31/12/N-1	156 848	149 065	7 783	5%
Dotation aux agios réservés	32 347	23 562	8 785	37%
Reprise Agios réservés de l'exercice	(9 527)	(15 689)	6 162	(39%)
Autres reprises	-	(90)	90	(100%)
Total des agios réservés au 31/12/N	179 668	156 848	22 820	15%

(6) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	6 665 347	5 969 257	696 090	12%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	935 140	878 750	56 390	6%
Total des engagements (b)	7 600 487	6 848 007	752 480	11%
Agios réservés affectés aux engagements classés	175 520	152 831	22 689	15%
Provisions affectées aux engagements classés	377 763	349 284	28 479	8%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	98 651	69 548	29 103	42%
Total des provisions et agios réservés (c)	651 934	571 663	80 271	14%
Taux de couvertures des engagements classés(c/a)	69,72%	65,05%	4,66%	7%
Taux des engagements classés (a/b)	12,30%	12,83%	(0,53%)	(4%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 299	2 763	(464)	(17%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 849	1 254	595	47%
Provision sur créances courantes	-	2 234	(2 234)	(100%)
Provisions collectives affectés aux engagements courants (Cir 2012- 02)	37 816	34 586	3 230	9%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	41 964	40 837	1 127	3%
Total général des provisions et agios réservés (d)	693 898	612 500	81 398	13%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	9,13%	8,94%	0,19%	2%

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	510 883	449 401	61 482	14%
Provision sur créances classées	374 416	343 033	31 383	9%
Provisions collectives	37 816	34 586	3 230	9%
Provisions sur créances courantes	-	2 234	(2 234)	(100%)
Provisions additionnelles(Cir 2013-21) sur exercices antérieurs	98 651	69 548	29 103	42%
Provisions sur créances (PA 05)	3 347	6 251	(2 904)	(46%)
Provisions sur Engagement par signature	3 347	6 251	(2 904)	(46%)
Total provisions sur créances	514 230	455 652	58 578	13%
Agios réservés affectés aux engagements classés	175 520	152 831	22 689	15%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 849	1 254	595	47%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 299	2 763	(464)	(17%)
Total agios réservés	179 668	156 848	22 820	15%
Total général des provisions et agios réservés	693 898	612 500	81 398	13%

(7) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31/12/2014 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe/Nature engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	382 383	119 684	11 078	6 947	278 027	58 868	856 987
Escomptes	328 897	83 289	3 098	517	8 833	2 136	426 770
Crédits court terme	1 243 578	363 502	15 567	11 325	58 942	11 986	1 704 900
Crédits moyen long terme	2 804 204	679 030	26 328	25 479	392 533	15 820	3 943 394
Engagements par signature	581 271	79 509	1 234	455	5 812	155	668 436
Total	5 340 333	1 325 014	57 305	44 723	744 147	88 965	7 600 487
Dont Impayés (*)	6 822	92 603	6 149	6 082	213 769	29 433	354 858

(8) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2014 :

Secteur d'activité	2014	%	2013	%
I-AGRICULTURE	149 508	1,97%	147 684	2,16%
II- INDUSTRIE	1 803 259	23,73%	1 664 560	24,31%
Mine	12 345	0,16%	8 222	0,12%
Energie	46 764	0,62%	61 416	0,90%
Industrie agroalimentaire	316 102	4,16%	271 234	3,96%
Matériaux de construction	349 740	4,60%	316 571	4,62%
Industrie mécanique et électrique	359 523	4,73%	324 984	4,75%
Chimie et caoutchouc	242 092	3,19%	238 165	3,48%
Textile	28 513	0,38%	25 382	0,37%
Habillement et cuir	67 112	0,88%	66 300	0,97%
Bois, liège et ameublement	42 358	0,56%	38 161	0,56%
Papier, imprimerie et industries diverses	157 050	2,07%	148 248	2,16%
Bâtiment et travaux publics	181 660	2,39%	165 879	2,42%
III- SERVICES	5 647 720	74,31%	5 035 763	73,54%
Transport et télécommunication	474 891	6,25%	579 218	8,46%
Tourisme	600 215	7,90%	423 013	6,18%
Commerce agroalimentaire	119 762	1,58%	89 749	1,31%
Commerce matériaux de construction	139 437	1,83%	120 094	1,75%
Commerce quincaillerie et assimilés	325 239	4,28%	215 049	3,14%
Commerce textile et cuir	81 535	1,07%	78 133	1,14%
Commerces divers	593 619	7,81%	562 271	8,21%
Santé	189 634	2,50%	137 455	2,01%
Finance	257 832	3,39%	282 505	4,13%
Loisirs et Cultures	56 276	0,74%	40 270	0,59%
Particuliers	1 520 626	20,01%	1 340 377	19,57%
Divers	166 078	2,19%	156 067	2,28%
Promotion immobilière	1 122 576	14,77%	1 011 562	14,77%
Total	7 600 487	100%	6 848 007	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent **13%** du total des engagements de la banque au 31.12.2014.

(9) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	864 007	-	-	-	864 007
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	2 676 227	1 677 688	651 834	351 615	5 357 364
Crédits sur ressources spéciales	73 705	295 795	195 706	20 008	585 214
Total	3 613 939	1 973 483	847 540	371 623	6 806 585

(10) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	17	858	863 132	864 007
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 350	60 665	5 295 349	5 357 364
Crédits sur ressources spéciales	-	15 803	569 411	585 214
Total	1 367	77 326	6 727 892	6 806 585

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2014 un solde de 691 714 KDT contre un solde de 435 616 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres de transaction	1	3 926	(3 925)	(100%)
Bons de Trésor	1	3 926	(3 925)	(100%)
Titres de placement	691 713	431 690	260 023	60%
Titres à revenu fixe	681 742	425 797	255 945	60%
Bons de Trésor	522 836	320 127	202 709	63%
Créances rattachées	16 168	9 411	6 757	72%
Emprunts obligataires	137 973	93 063	44 910	48%
Créances rattachées	4 765	3 196	1 569	49%
Titres à revenu variable	9 971	5 893	4 078	69%
Actions	10 698	6 442	4 256	66%
Provisions pour moins value latente des actions	(727)	(549)	(178)	32%
Total	691 714	435 616	256 098	59%

Aucun transfert de titre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2014 entre les titres de transaction et les titres de placement.

Il est à préciser que les titres de la société Touristique et hôtelières de Djerba ainsi que la société SOFI SICAF comptabilisés au 31/12/2014 pour un total de 209 KDT, ont été transférés de la rubrique titre de placements à la rubrique titres de participations.

Au 31.12.2014, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 204 KDT.

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Actions cotées	10 698	6 233	4 465	72%
Actions non cotées	-	209	(209)	(100)%
Total	10 698	6 442	4 256	66%

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Description	Organismes publics	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Titres de transaction	1	-	-	-	1
Bons de Trésor	1	-	-	-	1
Titres de placement	611 940	-	22 460	57 313	691 713
Titres à revenu fixe	611 940	-	22 460	47 342	681 742
Bons de Trésor	539 004	-	-	-	539 004
Emprunts obligataires	72 936	-	22 460	47 342	142 738
Titres à revenu variable	-	-	-	9 971	9 971
Actions	-	-	-	9 971	9 971
Total	611 941	-	22 460	57 313	691 714

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2014 et comparativement à 2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	10 698	6 442	4 256	66%
Provision au 31/12/N-1	549	364	185	51%
Dotation de l'exercice	287	195	92	47%
Reprise de provisions	(109)	(10)	(99)	990%
Provision au 31/12/N	727	549	178	32%
Total net des titres de placement	9 971	5 893	4 078	69%

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2014 un solde de 587 287 KDT contre 550 493 KDT au 31.12.2013. Son détail se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres d'investissement (1)	344 831	329 299	15 532	5%
Titres de participation (2)	51 648	43 450	8 198	19%
Parts dans les entreprises associées (3)	119 292	107 130	12 162	11%
Parts dans les entreprises liées (4)	29 509	23 674	5 835	25%
Participation avec convention en rétrocession (5)	42 007	46 940	(4 933)	(11%)
Total	587 287	550 493	36 794	7%

Il est à préciser que les titres Touristique et hôtelières de Djerba ainsi que la société SOFI SICAF comptabilisés au 31/12/2014 pour un total de 209 KDT, ont été transférés de la rubrique titre de placements à la rubrique titres de participations.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Valeurs brutes au 31.12.2013	Montant restant libérer	Créances rattachées	Provisions	Total net au 31.12.2013	Acquisition/autres entrée 2014	Cession/autres sorties 2014	Valeurs brutes au 31.12.2014	Créances rattachées	Montant restant alibérer	Dotation 2014	Reprise 2014	Provisions	Total au 31.12.2014
Titres d'investissement hors Fonds gérés	101 040	-	5 024	(300)	105 764	-	(47 047)	53 993	2 449	-	-	-	(300)	56 142
Titres d'investissements Fonds gérés	225 672	-	-	(2 137)	223 535	80 294	(16 713)	289 253	1 000	-	-	573	(1 564)	288 689
Titres de participation	52 884	(2 303)	-	(7 131)	43 450	13 490	(4 811)	61 563	-	(1 744)	-	-	(8 171)	51 648
Parts dans les entreprises associées	109 585	(1 200)	-	(1 255)	107 130	11 754	-	121 339	-	(488)	-	-	(1 559)	119 292
Parts dans les entreprises liées	40 176	(15 191)	-	(1 312)	23 674	787	-	40 963	917	(11 441)	-	-	(930)	29 509
Participation avec convention en rétrocession	44 136	-	4 404	(1 600)	46 940	2 500	(5 449)	41 187	3 811	-	-	-	(2 991)	42 007
Total	573 493	(18 694)	9 428	(13 735)	550 493	108 825	(74 020)	608 298	8 177	(13 673)	-	573	(15 515)	587 287

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Bons de Trésor	55 134	104 756	(49 622)	(47%)
Bons de Trésor	52 723	99 770	(47 047)	(47%)
Créances rattachées	2 411	4 986	(2 575)	(52%)
Obligations	1 008	1 008	-	-
Obligations brutes	1 270	1 270	-	-
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	-
Créances rattachées	38	38	-	-
Fonds gérés	288 689	223 535	65 154	29%
Encours brut des fonds gérés	290 253	225 672	64 581	29%
Provisions sur fonds gérés	(1 564)	(2 137)	573	(27%)
Total	344 831	329 299	15 532	5%

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres de participation	61 563	52 884	8 679	16%
Provisions sur titres de participation	(8 171)	(7 132)	(1 039)	15%
Montant restant à libérer sur titres participations	(1 744)	(2 302)	558	(24%)
Total	51 648	43 450	8 198	19%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotés se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres cotés	10 612	9 050	1 562	17%
Titres non cotés	50 951	43 834	7 117	16%
Titres de participation	61 563	52 884	8 679	16%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Titre	% de détention	31.12.2014	Provision 31.12.2014	31.12.2013	Provision 31.12.2013
Titres cotés		10 612	(1 000)	9 050	-
PGH	0,43%	5 093	-	5 093	-
SYPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	(1 000)	2 000	-
HANNIBAL LEASE	3,50%	1 957	-	1 957	-
MIP	4,71%	973	-	-	-
TAWASSOL GROUP HOLDING	0,49%	461	-	-	-
EURO-CYCLES	0,98%	128	-	-	-
Titres non cotés		50 951	(7 171)	43 834	(7 132)
BATAM	13,71%	5 490	(5 490)	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	5 000	-	5 000	-
FCPR AMEN CAPITAL2	68,80%	6 880	-	5 000	-
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	12,50%	5 000	-	-	-
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	4,50%	1 080	-	4 320	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1,37%	3 256	-	3 200	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	18,75%	3 000	-	3 000	-
FCPR SWING	18,60%	2 000	-	-	-
FCPR MAXULA ESPOIR	4,29%	1 500	-	1 500	-
ALTERMED APEF	3,33%	1 923	(358)	1 427	(338)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	11,47%	1 100	(9)	1 100	(33)
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	-	1 003	-
PHENICIA SEED FUND	10,06%	1 000	(190)	1 000	(124)
FINACORP OBLIGATION SICAV	14,87%	1 000	-	1 000	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-
LA MARINE HAMMAMET SUD	3,59%	700	(363)	700	(398)
COMPAGNIE TUNE ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR "C O T U N A C E"	3,22%	689	-	689	-
FCP MAC CROISSANCE	13,69%	750	(39)	650	(54)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	(247)	588	(243)
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	1,25%	500	-	500	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	16,67%	500	(31)	500	(18)
TAYSIR MICRO FINANCE	16,67%	833	-	500	-
ADVANS TUNISIE	9,90%	446	-	446	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	(166)	400	(170)
STEG ENERGIES RENOUVLABLES	8,00%	400	(93)	400	(83)
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	4,15%	275	-	372	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	5,54%	360	-	360	-
SOCIETE DEVELOPPEMENT EXPOR. Z. FRANCHE ZARZIS	5,02%	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	300	-	300	-
FCP SMART EQUITY	-	-	-	299	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	1,97%	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,33%	127	-	104	-
FCP MAC EQUILIBRE	4,66%	750	-	100	-
SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERES DE DJERBA	-	193	-	-	-
SOCIETE INVESTISSEMENT NORD OUEST S.O.D.I.N.O	0,21%	100	(19)	100	(17)
SAGES	15,10%	76	(76)	76	(76)
AUTRES		242	(90)	219	(88)
		61 563	(8 171)	52 884	(7 132)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	121 339	109 586	11 753	11%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(487)	(1 200)	713	(59%)
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(1 560)	(1 256)	(304)	24%
Total	119 292	107 130	12 162	11%

La subdivision des parts dans les entreprises associées selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres cotés	63 814	62 265	1 549	2%
Titres non cotés	57 525	47 321	10 204	22%
Parts dans les entreprises associées	121 339	109 586	11 753	11%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision 31.12.2013
		31.12.2014	31.12.2013	
Titres cotés		63 814		62 265
TUNISIE LEASING	32,48%	31 473	-	31 473
ENNAKEL	8,14%	32 341	-	30 792
Titres non cotés		57 525	(1 560)	47 321
MAGHREB LEASING ALGERIE "MLA"	42,61%	30 415	-	30 166
AMEN SANTE	16,00%	7 480	-	5 500
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	29,99%	2 400	-	2 400
SOCIETE EL IMRANE	30,00%	2 100	-	2 100
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	27,70%	2 925	-	1 950
SOCIETE EL KHIR	30,00%	1 560	(1 560)	1 560
HAYETT	25,00%	1 013	-	1 013
SOCIETE KAWARES	29,36%	969	-	969
SOCIETE AMEN INVEST	36,90%	494	-	494
SOCIETE TUNISYS	29,85%	448	-	448
SUNAGRI	27,00%	216	-	216
TUNINVEST INTER SICAR	30,00%	150	-	150
SICAV AMEN	2,88%	2 146	-	146
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	135
SOCIETE AMEN PREMIERE	2,11%	5 074	-	74
		121 339	(1 560)	109 586
				(1 256)

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 963	40 177	786	2%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(11 441)	(15 191)	3 750	(25%)
Créances rattachées	917	-	917	100%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(930)	(1 312)	382	(29%)
Total	29 509	23 674	5 835	25%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision 31.12.2013
		31.12.2014	31.12.2013	
AMEN FINANCE COMPANY	30,00%	30 000	-	30 000
SOCIETE AMEN PROJECT	53,01%	4 790	-	4 790
SOGEREC	75,74%	3 402	(930)	2 616
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205
SOCIETE LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300
AMEN CAPITAL	60,00%	266	-	266
		40 963	(930)	40 177
				(1 312)

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	41 187	44 136	(2 949)	(7%)
Créances rattachées	3 811	4 404	(593)	(13%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(2 991)	(1 600)	(1 391)	87%
Total	42 007	46 940	(4 933)	(11%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2014	Résultat net 2014
Sicar Amen	Amen Bank	SICAR	88,20%	8 466	1 975
Le Recouvrement	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	1 274	867
Amen Project	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	9 949	350
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	75,74%	3 429 191	132
Amen Capital	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	60,00%	357	35
Amen Finance Company	Amen Bank	Société de participations	30,00%	63 005	770
Amen Corporate Finance	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	99,90%	3	2

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2014 un solde de 113 024 KDT contre un solde de 111 765 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 336	2 313	23	1%
Immobilisations incorporelles	8 314	7 772	542	7%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(5 794)	(5 275)	(519)	10%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	106 700	105 814	886	1%
Immobilisations corporelles	157 775	160 848	(3 073)	(2%)
Amortissement des immobilisations corporelles	(51 075)	(55 034)	3 959	(7%)
Immobilisations encours	3 988	3 638	350	10%
Immobilisations encours	3 988	3 638	350	10%
Total	113 024	111 765	1 259	1%

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31.12.2014 un montant de 35 593 KDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présente comme suit :

Description	31/12/2013	Acquisitions	Cession/ Transfert	Valeur Brut au 31/12/2014	Amort cum 31/12/2013	DOT 2014	Amort immob sorties	Amort cum 31/12/2014	Valeur Nette au 31/12/2014
1) Immobilisations Incorporelles	7 588	542	-	8 130	5 275	519	-	5 794	2 336
* Fonds de commerce		-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels	6 623	542	-	7 165	4 729	479	-	5 208	1 957
* Droit au bail	965	-	-	965	546	40	-	586	379
2) Immobilisations Corporelles	160 848	12 905	15 978	157 775	55 034	5 234	9 195	51 075	106 700
Immobilisations d'exploitation	81 492	5 516	185	86 823	23 017	2 607	309	25 315	61 509
* Terrains d'exploitation	3 665	45	-	3 710	-	-	-	-	3 710
* Bâtiments	56 799	4 332	79	61 052	10 040	1 387	203	11 224	49 828
* Aménagements de bâtiments	21 029	1 139	106	22 062	12 977	1 220	106	14 091	7 971
Immobilisations hors exploitation	40 052	3 109	6 005	37 156	3 318	75	-	3 393	33 763
* Terrains hors exploitation	669	-	-	669	-	-	-	-	669
* Bâtiments	39 383	3 109	6 005	36 487	3 318	75	-	3 393	33 094
* Aménagements de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et Matériel de Bureau	5 718	617	218	6 117	3 523	447	218	3 752	2 365
Matériels de Transport	2 666	2 078	258	4 486	2 029	355	258	2 126	2 360
Matériels Informatique	18 660	376	9 217	9 819	14 639	1 055	8 313	7 381	2 438
Machines DAB	6 017	57	-	6 074	4 105	324	-	4 429	1 645
Coffres Forts	2 249	-	95	2 154	1 263	124	97	1 290	864
Autres Immobilisations	3 994	1 152	-	5 146	3 142	247	-	3 389	1 757
3) Immobilisation en cours	3 638	702	352	3 988	-	-	-	-	3 988
Immobilisations corporelles en cours .	3 545	616	352	3 809	-	-	-	-	3 809
Immobilisations incorporelles en cours .	93	86	-	179	-	-	-	-	179
TOTAUX	172 074	14 149	16 330	169 893	60 309	5 753	9 195	56 869	113 024

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2014 un montant de 88 946 KDT contre un montant de 96 026 KDT et se détaillant comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	18 915	35 614	(16 699)	(47%)
Comptes d'attente	17 858	30 995	(13 137)	(42%)
Comptes d'attente de la salle de marché	3 384	16 319	(12 935)	(79%)
Comptes d'attente de la compensation	10 188	7 711	2 477	32%
Autres comptes d'attente	4 286	6 965	(2 679)	(38%)
Comptes de régularisation	1 057	4 619	(3 562)	(77%)
Autres	70 031	60 412	9 619	16%
Stock de matière, fourniture et timbres	634	918	(284)	(31%)
Etat, impôts et taxes	352	527	(175)	(33%)
Allocations familiales	339	259	80	31%
Dépôts et cautionnements	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	51 901	44 530	7 371	17%
Débiteurs divers	13 655	11 105	2 550	23%
Créances sur l'Etat	1 482	1 658	(176)	(11%)
Autres	1 551	1 298	253	19%
Total Autres Actifs	88 946	96 026	(7 080)	(7%)

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	18 361	11 362	6 999	62%
Provision sur comptes d'attente de la salle de marché	7 331	-	7 331	100%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 527	9 929	(402)	(4%)
Provision sur autres comptes d'attente	1 503	1 433	70	5%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 781	20 098	(317)	(2%)
Provision sur opérations avec le personnel	838	838	-	-
Provision sur débiteurs divers	3 575	3 549	26	1%
Provisions sur autres comptes	15 368	15 711	(343)	(2%)
Total	38 142	31 460	6 682	21%

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2013	Dotation 2014	Reprise 2014	31.12.2014
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	11 362	7 529	(530)	18 361
Provision sur comptes d'attente de la salle de marché	-	7 331	-	7 331
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 929	128	(530)	9 527
Provision sur autres comptes d'attente	1 433	70	-	1 503
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	20 098	33	(350)	19 781
Provision sur opérations avec le personnel	838	-	-	838
Provision sur débiteurs divers	3 549	33	(7)	3 575
Provisions sur autres comptes	15 711	-	(343)	15 368
Total	31 460	7 562	(880)	38 142

(2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2014, cette rubrique accuse un solde de 427 124 KDT enregistrant ainsi une baisse de 62 957 KDT par rapport au 31.12.2013.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2014 un solde de 242 599 KDT contre un solde de 166 556 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	237 914	161 844	76 070	47%
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	4 685	4 712	(27)	(1%)
Total	242 599	166 556	76 043	46%

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	30 367	26 833	3 534	13%
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	207 547	135 011	72 536	54%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	237 914	161 844	76 070	47%

Tous les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une maturité résiduelle de moins de 3 mois.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	-	237 914	237 914
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	4 685	4 685
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	242 599	242 599

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2014 un solde de 5 534 662 KDT contre un solde de 4 964 477 KDT au 31.12.2013 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Dépôts à vue	1 336 712	1 349 301	(12 589)	(1%)
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	4 197 950	3 615 176	582 774	16%
Epargne	1 013 617	840 179	173 438	21%
Dépôts à terme	3 075 565	2 681 922	393 643	15%
Dépôts à terme en dinars	2 707 937	2 365 505	342 432	14%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	3 880	(8 335)	12 215	(147%)
Dépôts à terme en devises	362 304	324 213	38 091	12%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	1 444	539	905	168%
Autres sommes dues à la clientèle	108 768	93 075	15 693	17%
Total	5 534 662	4 964 477	570 185	11%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	1 336 712	-	-	-	-	1 336 712
Epargne	1 013 617	-	-	-	-	1 013 617
Dépôts à terme	1 334 815	583 777	1 153 093	-	-	3 071 685
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	-	108 768	108 768
Dettes rattachées	3 880	-	-	-	-	3 880
Total	3 689 024	583 777	1 153 093	-	108 768	5 534 662

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Dépôts à vue	905	52 667	1 283 140	1 336 712
Epargne	-	-	1 013 617	1 013 617
Dépôts à terme	-	34 900	3 036 785	3 071 685
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	108 768	108 768
	905	87 567	5 442 310	5 530 782

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à 895 487 KDT contre 846 029 KDT au 31.12.2013 se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Emprunts Matérialisés	220 372	247 068	(26 696)	(11%)
Ressources Spéciales	675 115	598 961	76 154	13%
Total	895 487	846 029	49 458	6%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Emprunts Matérialisés	215 646	241 817	(26 171)	(11%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	4 726	5 251	(525)	(10%)
Total	220 372	247 068	(26 696)	(11%)

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés hors dettes rattachées au 31.12.2014 se détaille comme suit :

Emprunt	Nature	Capital Initial	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Encours au 31/12/2013	Remboursements	Encours au 31/12/2014
Emprunt Obligataire Amen Bank		320 000				237 317	25 671	211 646
AMEN BANK 2006	EO	40 000	01/01/2005	29/01/2017	TMM+1%	16 000	4 000	12 000
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2023	6,50%	13 333	1 333	12 000
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2028	7,00%	15 000	1 000	14 000

AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	5,45%	21 996	2 001	19 995
AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	TMM+0,85%	21 996	2 001	19 995
AMEN BANK 2010	Sub	80 000	01/08/2010	31/08/2025	TMM+0,85%	63 992	5 336	58 656
AMEN BANK 2011-1	Sub	40 500	26/09/2011	25/09/2021	6,10%	32 400	4 050	28 350
AMEN BANK 2011-2	Sub	9 500	27/09/2011	25/09/2021	TMM+1%	7 600	950	6 650
AMEN BANK 2012	Sub	40 000	26/09/2012	17/09/2022	6,25%	36 000	4 000	32 000
AMEN BANK 2012-2	Sub	10 000	27/09/2012	17/09/2022	TMM+1,3%	9 000	1 000	8 000
Emprunt Sous Seing Privé		5 000				4 500	500	4 000
Emprunt Sous Seing Privé	Privé	5 000			TMM+2%	4 500	500	4 000
Total		325 000				241 817	26 171	215 646

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Ressources budgétaires	6 508	5 649	859	15%
Ressources extérieures	668 607	593 312	75 295	13%
Total	675 115	598 961	76 154	13%

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	627 122	561 382	65 740	12%
Ligne BIRD	934	934	-	-
Ligne ITALIENNE	14 639	16 735	(2 096)	(13%)
Ligne ALLEMANDE "FOCR ED"S	124	195	(71)	(36%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	14 672	11 974	2 698	23%
Ligne CFD restructuration financière	11 146	15 834	(4 688)	(30%)
Ligne CAPITAL RISQUE BEI	138	138	-	-
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICROS ET PME	8 000	8 000	-	-
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	4 804	5 840	(1 036)	(18%)
Ligne AFD HOTELLERIE	56 039	47 509	8 530	18%
Ligne BEI INVESTISSEMENT	456 980	439 615	17 365	4%
Ligne KREDITANSTALT FUR WIEDERAUFBAU (KFW)	2 226	4 452	(2 226)	(50%)
Ligne BM EFFECACITE ENERG	24 955	10 155	14 800	146%
Ligne BAD-MPME	5 000	-	5 000	100%
LIGNE SANAD	27 465	-	27 465	100%
Lignes extérieures en devise	38 194	29 321	8 873	30%
Ligne BEI EN EURO "BEI"	38 161	29 320	8 841	30%
Ligne KFW EN EURO	1	1	-	-
Ligne INTER ARABE	32	-	32	100%
Total	665 316	590 703	74 613	13%

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

RUBRIQUES	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	8 726	22 167	96 667	92 812	220 372
Emprunts matérialisés	4 000	22 167	96 667	92 812	215 646
Dettes rattachées	4 726	-	-	-	4 726
Ressources extérieures	8 863	63 528	342 029	254 187	668 607
Ressources extérieures en dinars	4 816	60 092	318 896	243 318	627 122
Ressources extérieures en devises	756	3 436	23 133	10 869	38 194
Dettes rattachées	3 291	-	-	-	3 291
Ressources budgétaires	2 943	191	1 406	1 968	6 508
Ressources budgétaires	2 920	191	1 406	1 968	6 485
Dettes rattachées	23	-	-	-	23
Total	20 532	85 886	440 102	348 967	895 487

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Emprunts Matérialisés	5 593	27 205	187 574	220 372
Ressources Budgétaires	-	-	6 508	6 508
Ressources Extérieures	-	-	668 607	668 607
Total	5 593	27 205	862 689	895 487

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature	3 347	6 251	(2 904)	(46%)
Autres provisions pour passifs et charges	2 092	4 765	(2 673)	(56%)
Provisions pour passifs et charges	5 439	11 016	(5 577)	(51%)
Comptes d'attente et de régularisation	254 320	179 013	75 307	42%
<i>Comptes d'attente</i>	<i>3 929</i>	<i>4 276</i>	<i>(347)</i>	<i>(8%)</i>
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>1 601</i>	<i>(3)</i>	<i>1 604</i>	<i>(53 467%)</i>
Créditeurs divers	234 359	156 455	77 904	50%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	181 066	109 006	72 060	66%
Dépôts du personnel	3 980	3 822	158	4%
Charges à payer	49 313	43 627	5 686	13%
Etat, impôts et taxes	12 797	17 035	(4 238)	(25%)
Autres	1 634	1 250	384	31%
Total Autres passifs	259 759	190 029	69 730	37%

(3) Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 635 247 KDT au 31.12.2014 enregistrant ainsi une augmentation de 66 788 KDT par rapport au 31.12.2013.

Cette augmentation provient de :

- L'affectation du résultat de 2013 avec des dividendes à distribuer pour (22 458) KDT;
- Du résultat arrêté au 31.12.2014 pour 89 171 KDT ;
- Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 74 KDT.

En application de l'article 19 de la loi N° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31.12.2014 à 382 382 KDT et se détaillent comme suit :

+Réserve spéciale de réinvestissement :	259 892
+Plus values sur cession de titres :	709
+Réserves extraordinaires:	802
+Prime d'émission :	120 979
<hr/>	
= Total des fonds propres distribuables en franchise de retenue :	382 382

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2013	122 220	10 189	201 022	73 046	120 979	(84 973)	25 750	423	-	99 804	568 459
Affectation du résultat 2013 (3ème résolution)											
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve légale		2 033								(2 033)	
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	72 311	-	-	-	-	-	-	(72 311)	-
Reserves sur plus values sur titres			(12 729)							12 729	
Réserves extraordinaires	-	-	-	(72 244)	-	-	-	-	-	72 244	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22 458)	(22 458)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	3 000	-	-	(3 000)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	2	(2)	-
Transfert réserves extraordinaires à réserve à régime spéciale (6ème résolution)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements sur les Capitaux Propres	-	-	-	-	-	84 973	-	-	-	(84 973)	-
Mouvements sur fond social et de retraite	-	-	-	-	-	-	74	-	-	-	74
Résultat de l'exercice 31/12/2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89 171	89 171
Capitaux Propres au 31/12/2014	122 220	12 222	260 604	802	120 979	-	28 824 (*)	423 (**)	2	89 171	635 247

(*) La rubrique **Fonds social et de retraite** se détaille comme suit au 31.12.2014:

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 28 444 KDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 380 KDT.

(**) Le solde de la rubrique **écart de réévaluation** correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 KDT.

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à 592 643 KDT contre 646 178 KDT au terme de l'exercice 2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Cautions	473 713	417 867	55 846	13%
Avals	107 010	218 619	(111 609)	(51%)
Autres garanties données	11 920	9 692	2 228	23%
Total	592 643	646 178	(53 535)	(8%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Cautions en faveur des banques	196 499	146 201	50 298	34%
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	257 036	251 488	5 548	2%
Total	473 713	417 867	55 846	13%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	51 000	138 000	(87 000)	(63%)
Avals sur emprunts obligataires	-	3 500	(3 500)	(100%)
Avals en faveur de la clientèle	56 010	77 119	(21 109)	(27%)
Total	107 010	218 619	(111 609)	(51%)

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	196 499	196 499
Cautions en faveur des établissements financiers	-	20 178	-	20 178
Cautions en faveur de la clientèle	-	368	256 668	257 036
Total	-	20 546	453 167	473 713

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 265 907 KDT au 31.12.2013 à 401 264 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Crédits documentaires Import	323 292	235 065	88 227	38%
Crédits documentaires Export	77 972	30 842	47 130	153%
Total	401 264	265 907	135 357	51%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	9 585	1872	311 835	323 292
Crédits documentaires Export	-	-	77 972	77 972
	9 585	1 872	389 807	401 264

Note 4.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	165 000	234 000	(69 000)	(29%)
BTA donnés en garantie	262 000	256 000	6 000	2%
Total	427 000	490 000	(63 000)	(13%)

Note 4.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2014 à 217 310 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement donnés	203 512	177 782	25 730	14%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	10 336	-	10 336	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	184 348	169 695	14 653	9%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à CT	143 893	112 128	31 765	28%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MLT	13 788	3 446	10 342	300%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	3 500	26 000	(22 500)	(87%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	23 167	28 121	(4 954)	(18%)
Autorisation de crédits par carte	8 828	8 087	741	9%
Engagements sur titres	13 798	18 709	(4 911)	(26%)
Participations non libérées	13 672	18 694	(5 022)	(27%)
Titres à recevoir	126	5	121	2 420%
Titres à livrer	-	10	(10)	(100%)
Total	217 310	196 491	20 819	11%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	-	203 511	203 511
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés			10 336	10 336
Engagements de financement donnés	-	-	184 347	184 347
Autorisation de crédits par carte	-	-	8 828	8 828
Engagements sur titres	11 441	488	1 870	13 798
Participations non libérées	11 441	488	1 744	13 672
Titres à recevoir	-	-	126	126
Titres à livrer	-	-	-	-
Total	11 441	488	205 381	217 310

Note 4.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 155 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement reçus	155	1 582	(1 427)	(90%)
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	155	1 582	(1 427)	(90%)
Total	155	1 582	(1 427)	(90%)

La ventilation des engagements reçus selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement reçus	-	-	155	155
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	-	155	155
Total	-	-	155	155

Note 4.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2014 à 1 330 178 KDT contre 1 128 408 KDT au terme de l'exercice 2013. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	53 057	65 926	(12 869)	(20%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	14 743	18 638	(3 895)	(21%)
Garanties reçues de la clientèle	1 262 378	1 043 844	218 534	21%
Total	1 330 178	1 128 408	201 770	18%

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2014 s'élèvent à (17 640) KDT se présente comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013
Devises vendues au comptant à livrer	(42 582)	(52 655)
Devises achetées au comptant à recevoir	24 942	50 919
TOTAL	(17 640)	(1 736)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2014 s'élèvent à 186 523 KDT se présente comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013
Devises vendues à terme à livrer	(174 811)	(235 282)
Devises achetées à terme à recevoir	361 334	37 650
TOTAL	186 523	(197 632)

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2014 un montant de 446 390 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	11 626	11 184	442	4%
Opérations avec la clientèle	413 670	359 621	54 049	15%
Autres intérêts et revenus assimilés	21 094	23 207	(2 113)	(9%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	9 888	12 486	(2 598)	(21%)
Commissions à caractère d'intérêt	11 206	10 721	485	5%
Total	446 390	394 012	52 378	13%

Note 5.2: Commissions en produits

Les commissions en produits, totalisant en 2014 un montant 66 712 KDT, ont augmenté de 8 577 KDT par rapport à 2013 et se présentent comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	35 623	31 106	4 517	15%
Opérations sur placement et titres	3 346	3 131	215	7%
Opérations de change	1 998	1 884	114	6%
Opérations de commerce extérieur	5 263	4 437	826	19%
Gestion, étude et engagement	10 299	9 294	1 005	11%
Opérations monétiques et de banque directe	9 307	7 433	1 874	25%
Autres commissions	876	850	26	3%
Total	66 712	58 135	8 577	15%

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2014 et 2013 :

Description	2014	2013	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	762	196	566	289%
Gain net sur titres de placement	32 966	19 047	13 919	73%
Gain net sur opérations de change	15 942	19 243	(3 301)	(17%)
Total	49 670	38 486	11 184	29%

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	32 887	19 173	13 714	72%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	26 569	14 195	12 374	87%
Intérêts et revenus assimilés sur les Emprunts obligataires de placement	6 318	4 978	1 340	27%
Titres de placement à revenu variable	79	(126)	205	(163%)
Dividendes sur les titres de placement	276	66	210	317%
Plus values de cession	215	77	138	178%
Moins values de cession des titres de placement	(235)	(83)	(152)	183%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(287)	(196)	(91)	46%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	110	10	100	1 000%
Total	32 966	19 047	13 919	73%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	3 462	2 792	670	24 %
Gain net sur opérations de change en compte	12 371	15 999	(3 628)	(23)%
Autres résultats net de change	109	452	(343)	(76)%
Total	15 942	19 243	(3 301)	(17)%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2014 un montant de 24 181 KDT contre 20 075 KDT en 2013. Leur détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	12 283	14 691	(2 408)	(16%)
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	12 280	6 363	5 917	93%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(382)	(979)	597	(61%)
Total	24 181	20 075	4 106	20%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	4 518	7 085	(2 567)	(36%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	7 699	7 468	231	3%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	66	138	(72)	(52%)
Total	12 283	14 691	(2 408)	(16%)

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2014 un montant de 327 040 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	304 753	238 027	66 726	28%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	27 201	28 840	(1 639)	(6%)
Opérations avec la clientèle	246 308	179 052	67 256	38%
Emprunts et ressources spéciales	31 244	30 135	1 109	4%
Autres intérêts et charges	22 287	17 167	5 120	30%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	10 389	8 332	2 057	25%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	11 898	8 835	3 063	35%
Total	327 040	255 194	71 846	28%

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2014 un montant de 65 685 KDT, enregistrant une hausse de 3 KDT par rapport à l'exercice 2013. Son détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	50 922	78 501	(27 579)	(35%)
Dotation aux provisions sur créances courantes	-	2 234	(2 234)	(100%)
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	3 230	6 298	(3 068)	(49%)
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	35 564	6 395	29 169	456%
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	8 604	5 595	3 009	54%
Total dotations	98 320	99 023	(703)	(1%)
Perte sur créances	2 743	10 580	(7 837)	(74%)
Total des dotations et des pertes sur créances	101 063	109 603	(8 540)	(8%)
Reprise sur provisions sur créances douteuses	(22 443)	(28 408)	5 965	(21%)
Reprise sur provisions sur créances courantes	(2 234)	-	(2 234)	100%
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(6 461)	(13 259)	6 798	(51%)
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(4 239)	(4 978)	739	(15%)
Total reprises	(35 377)	(46 645)	11 268	(24%)
Recouvrement des créances radiées	(1)	(37)	36	(97%)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(35 378)	(46 682)	11 304	(24%)
Total	65 685	62 921	2 764	4%

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2014 un montant de (2 062) KDT, en baisse de 331 KDT par rapport à l'exercice 2013. Leur détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	2 907	1 893	1 014	54%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	(1 126)	(589)	(537)	91%
Plus values de cession sur titres d'investissement	(3 023)	(3 127)	104	(3%)
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(820)	93	(913)	(982%)
Total	(2 062)	(1 731)	(331)	19%

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2014 un montant de 91 811 KDT, en hausse de 8 892 KDT par rapport à 2013. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Frais de personnel	68 872	62 127	6 745	11%
Rémunération du personnel	50 060	48 124	1 936	4%
Charges sociales	15 186	10 568	4 618	44%
Impôts sur salaires	1 005	900	105	12%
Autres charges liées au personnel	2 621	2 535	86	3%
Charges générales d'exploitation	17 186	15 203	1 983	13%
Frais d'exploitation non bancaires	7 479	6 688	791	12%
Autres charges d'exploitation	9 707	8 515	1 192	14%
Dotation aux amortissements	5 753	5 589	164	3%
Total	91 811	82 919	8 892	11%

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2014 et 2013 :

Description	2014	2013	Variation	%
Plus values sur cession des immobilisations	292	203	89	44%
Moins values sur cession des immobilisations	-	(68)	68	(100%)
Impôts et taxes	(628)	(19)	(609)	3 205%
Autres résultats exceptionnels	(1 171)	(662)	(509)	77%
Total	(1 507)	(546)	(961)	176%

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est de 3,648 dinars contre 4,274 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Description	2014	2013	Variation
Résultat net en KDT	89 171	99 804	(10 633)
Nombre moyen d'actions	24 444 000	23 352 570	1 091 430
Résultat de base par action (en DT)	3,648	4,274	(0,626)
Résultat dilué par action (en DT)	3,648	4,274	(0,626)

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (252 064) KDT à (392 124) KDT enregistrant une baisse de 140 060 KDT ou (55,57%). Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 150 253 KDT et des activités d'investissement pour 17 563 KDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 27 756 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à (150 253) KDT au 31 décembre 2014. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 187 222 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 558 412 KDT.
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 65 154 KDT.
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 26 260 KDT ;

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 697 714 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 210 352 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 72 986 KDT;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 6 249 KDT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à (17 563) KDT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 27 756 KDT provient principalement par l'augmentation des ressources spéciales pour 76 835 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2014 à (392 124) KDT contre (252 064) KDT au 31 décembre 2013.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31-12-2014 s'est établi comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013
ACTIF	277 599	404 575
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	193 852	318 400
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	83 746	82 249
Créances sur les établissements bancaires inférieurs à 90 jours	62 785	67 491
Créances sur les établissements financiers inférieurs à 90 jours	20 961	14 758
TITRES DE TRANSACTION	1	3 926
PASSIF	669 723	656 639
BANQUE CENTRALE, C.C.P	427 124	490 082
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	242 599	166 557
Dépôts et avoirs des établissements bancaires inférieurs à 90 jours	237 914	161 844
Dépôts et avoirs des établissements financiers inférieurs à 90 jours	4 685	4 713
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(392 124)	(252 064)

(7) Autres notes

Note 7-1: Notes sur les parties liées

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,23% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 27,72% des droits de vote;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable.
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles;

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2014

Société «PGI Holding»

- Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2014 s'élève à **117 KDT (HT)**.
- Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de **150 KDT (HT)** par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2014 est de **150 KDT (HT)**.

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

- 1 Le total des engagements de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à **460 KDT**.
- 2 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2014 s'élèvent à **19 KDT (HT)**.
- 3 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2014 s'élève à **1 007 KDT**;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2014 s'élève à **1 578 KDT (HT)**.

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'amen bank s'élève à 104 229 KDT.

Société SICAR Amen

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 4 Dix huit (18) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **268 813 KDT**. La commission de gestion au titre de 2014, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **1 891 KDT (HT)**.
- 5 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
 - un intéressement représentant **7%** hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2014, s'élève à **166 KDT (HT)**.

Société «Tunisie Leasing»

La banque a réalisé avec la société Tunisie Leasing dans laquelle elle détient **32,48%** du capital les opérations suivantes :

- Le total des engagements de Tunisie Leasing auprès de l'Amen Bank s'élève à **16 135 KDT**.
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de **2 240 KDT** correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à **2 643 KDT**.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1 500 dinars (HT)**.

Société «Tunisys»

La société a réalisé avec la société Tunisys, dans laquelle elle détient 29,85% du capital, des opérations suivantes :

1. La société Tunisys a contracté un crédit auprès d'AMEN BANK pour un montant de **500 KDT** l'encours du crédit s'élève au 31 Décembre 2014 à **243 KDT** ;
Les charges financières supportées par la société au cours de l'exercice 2014 se sont élevées à **21 KDT**.
2. Amen Bank s'est portée caution personnelle et solidaire de la société au titre de cautionnements relatifs à trois marchés et ce pour des montants respectifs de **20 KDT**, **8 KDT** et **24 KDT**, qui ont été bloqués par la Banque.
3. Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2014, pour un montant de **1 196 KDT**.

Société «Amen Finance Company » :

Une convention de gestion a été conclue avec la société AMEN FINANCE COMPANY dans laquelle la banque détient **30%** du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, AMEN BANK se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société AMEN FINANCE COMPANY lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle fixe de **30 KDT** hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de **5 KDT** hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par Amen Bank au titre de l'exercice 2014, s'élève à **30 KDT**.

Société EL IMRANE

AMEN BANK a réalisé avec la société EL IMRANE, dans laquelle elle détient **30%** un total engagement qui s'élève à **22 670 KDT** au 31.12.2014.

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2014 se détaillent comme suit:

		SICAV AMEN	AMEN PREMIERE SICAV
ACTIF NET AU 31.12.2014 EN KDT		46 577	241 905
COMMISSION DE DEPOSITAIRE	TAUX	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	MINIM	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	MAX	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	MONTANT ANNUEL PERCU	25 000 DT HT	25 000 DT HT
COMMISSION DE DISTRIBUTION	TAUX	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	MONTANT ANNUEL PERCU	276 923 DT HT	1 299 222 DT HT

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2014	Passif au 31/12/2014	Charge 2014	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	300 000	-	270 000	475 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paievements en actions				
TOTAL	300 000	-	270 000	475 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2014	Charges sociales 2014	Passif au 31/12/2014	Charge brute 2014	Charges sociales 2014	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	655 067	145 275	705 469	1 377 852	312 511	1 371 415
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paievements en actions						
TOTAL	655 067	145 275	705 469	1 377 852	312 511	1 371 415

Note 7-2: Le ratio de liquidité à court terme « le LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en exploitation depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

Au 31/12/2014, ce ratio a atteint un niveau de 90,1% contre un seuil réglementaire minimum de 60% en 2015.

Note 7-3 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2014.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 17/04/2015. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014**

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **635 247 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **89 171 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2015

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**FINOR
Fayçal DERBEL**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

1 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de **5 MDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

La commission de gestion au titre de 2014, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **36 KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 4 Août 2014.

2 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 30 Décembre 2014 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de **70 MDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

Le Conseil de Surveillance réuni le 03 Février 2015 a autorisé la création d'un ou plusieurs fonds gérés de capital risque d'une valeur totale de **80 MDT**, dont la gestion sera confiée à "SICAR Amen" ou "Amen Capital".

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **20,23%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2014, s'élève à **150 KDT** (HT).

2 "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2014 s'élève à **117 KDT** (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **27,72%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés d'"Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à **19 KDT** (HT).

2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2014 s'élève à **1 007 KDT**;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2014, s'élève à **1 578 KDT**.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 Seize (16) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **193 813 KDT**. La commission de gestion au titre de 2014, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **1 855 KDT** (HT).
- 2 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - Une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
 - Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
 - Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2014, s'élève à **166 KDT** (HT).

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1 500 dinars** (HT).

Société «Tunisys»

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2014 pour un montant total décaissée de **890 KDT** (TTC).

SICAV's

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2014 (hors TVA)
SICAV Amen première	2,11%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	1 299 KDT
SICAV Amen	2,88%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	277 KDT

Société «AMEN FINANCE COMPANY»

Une convention de gestion a été conclue avec la société "AMEN FINANCE COMPANY" dans laquelle la banque détient **30%** du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société "AMEN FINANCE COMPANY" lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, "AMEN BANK" perçoit une rémunération annuelle fixe de **30 KDT** hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de **5 KDT** hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par "Amen Bank" au titre de l'exercice 2014, s'élève à **30 KDT**.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
- Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en TND) :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2014	Passif au 31/12/2014	Charge 2014	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	300 000	-	270 000	475 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	270 000	475 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2014	Charges sociales 2014	Passif au 31/12/2014	Charge brute 2014	Charges sociales 2014	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	655 410	145 275	705 469	1 377 854	312 511	1 371 415
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	655 410	145 275	705 469	1 377 854	312 511	1 371 415

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2015

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Fayçal DERBEL